



FORMULAIRE

Demande d'organisation d'un événement bénéfique

Merci de démontrer votre intérêt à l'égard du Manoir Ronald McDonald de Québec !

Afin de vous aider dans l'organisation de votre événement, veuillez remplir ce formulaire et nous le retourner à l'adresse suivante :

Manoir Ronald McDonald de Québec
2747, Boul. Laurier, Québec (Québec) G1V 2L9

ou le télécopier au 418-651-1772

Veuillez cocher la catégorie qui vous représente le mieux :

- Corporation École Communauté Club Individu (famille)
 Autre : _____

Nom de l'organisme		
Personne responsable		Titre
Adresse		
Ville		Code postal
Téléphone	Télécopieur	Cellulaire
Courriel		Site web de l'organisation

Membres du comité

--

Événement bénéfice

Faites une description détaillée de l'événement (vous pouvez annexer des feuilles)

Lieu

Adresse

Date prévue

Heure

Cochez la ou les clientèles visées

Employés Clients Amis Public Autre : _____

Budget

Prévisions des revenus : _____ \$

Prévisions des bénéfices pour le Manoir : _____ \$

Est-ce que des reçus aux fins d'impôt seront nécessaires : Oui Non

Est-ce qu'un autre organisme de charité profitera de l'événement : Oui Non

Si oui, spécifiez : _____

Dépenses

Frais de location : _____ \$

Nourriture / boisson / alcool : _____ \$

Impression du matériel : _____ \$

Sécurité : _____ \$

Publicité / promotion : _____ \$

Prix de présence : _____ \$

Autres : _____ \$

Total des dépenses : _____ \$

Revenus nets prévus : _____ \$

Note : Étant donné que vous utilisez le nom du Manoir pour la promotion de votre événement vous devez nous remettre tout l'argent amassé en notre nom. Il est très important de nous remettre les sommes recueillies dans les 45 jours suivant la date de l'événement. Le Manoir n'est pas responsable des pertes que votre événement pourrait encourir.

Relations publiques

De quelle façon allez-vous faire la promotion de l'événement ?

Spécifiez les médias utilisés : Journaux Radio locale Télé locale Dépliants

Affiches Autres : _____

Quelle date prévoyez-vous faire la promotion : _____

Quel genre d'aide désirez-vous de notre part ? Brochures Affiches

Un représentant du Manoir durant l'événement Autres : _____

Note : Il est important de bien spécifier la raison de votre collecte de fonds. Vous avez l'obligation de faire approuver tous les documents relatifs à la collecte de fonds par la direction du Manoir et ce, préalablement à l'impression et à l'utilisation de notre logo officiel.

Matériel promotionnel

Note importante : Pour toute demande de commandite au nom du Manoir Ronald McDonald de Québec, vous devez avoir en votre possession une lettre signée par la direction générale qui vous permettra de faire des demandes auprès des entreprises de votre région. Des documents relatifs à la mission du Manoir sont également disponibles.

Je, soussigné(e), m'engage à répondre à tous les critères exposés dans ce document afin de pouvoir poursuivre mes démarches d'organisation de l'événement dont il est question dans ce document.

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Manoir au 418-651-1771.

Signature : _____ Date : _____

Accepté par le Manoir Ronald McDonald de Québec

Signature : _____ Date : _____

Veillez noter

- Sur demande, la Fondation délivrera un reçu pour fins d'impôts à la valeur nette du don au nom des participants ou des organisateurs de l'activité. l'impression et à l'utilisation de notre logo officiel.
- La Fondation n'est pas responsable des engagements pris par le comité organisateur de votre activité de collecte de fonds.
- Si vous devez vendre des billets pour votre activité, assurez-vous de prévoir l'aide d'une personne pour chaque tranche de 10 billets à vendre. La FONDATION DES AMIS DE L'ENFANCE (QUEBEC) INC. n'est pas responsable de la vente de vos billets.
- La Fondation se réserve le droit d'annuler le projet si, pour des motifs sérieux, elle n'est pas d'accord avec l'utilisation qui est faite de son nom et de son logo.
- Votre comité organisateur dégage la FONDATION DES AMIS DE L'ENFANCE (QUÉBEC) INC. de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, reliée à l'événement-bénéfice et, le cas échéant, prend en charge toute poursuite résultant de ladite activité.
- Vous devez vous engager, au nom de votre organisation, à remettre les bénéfices à la FONDATION DES AMIS DE L'ENFANCE (QUÉBEC) INC. dans les 45 jours suivant la tenue de l'activité.
- Vous acceptez, au nom de votre organisation, de faire approuver par la Fondation tout le matériel publicitaire et promotionnel relatif à l'activité, de même que utilisation de son logo.
- Vous vous engagez, au nom de votre organisation, à respecter entièrement cette entente.
- Si le Manoir vous prête du matériel promotionnel, ce matériel doit être remis dans un délai de 30 jours après l'événement. Au-delà de ce délai, des frais pourraient être demandés.